Annexe n°26

Wallonie

Aubel
Une campagne qui pétille

URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Fonctionnaire délégué fait savoir qu'il est saisi d'une demande de PERMIS D'URBANISME.
Le demandeur est la sprl MEURENS Frères, dont le siège se situe rue de la Station, 71 à 4650 Herve.
Le terrain concerné est situé à Hellesterberg, à 4880 Aubel et est cadastré section B, n°456G et 456L.

Objet de la demande : ***Construction de 2 halls industriels avec bureaux***
et présente les caractéristiques suivantes :

CoDT – art. D. VIII.13 : ***« L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.»***

CoDT – art. D. IV.5 : le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide : Implantation du projet en zone d'habitat rural et extension d'habitat rural du GCU de 1994.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 04-11-2026 au 18-11-2026.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :
Administration Communale (service de l'Urbanisme) - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel.
- les jours ouvrables ***de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*** ; afin d'assurer une disponibilité optimale des agents, nous vous proposons de prendre rendez-vous aux heures d'ouverture du service ;
- le ***mercredi 4*** *et* ***le mardi 10 novembre*** jusqu'à 20 heures ;
Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris, au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du ***service urbanisme*** - téléphone : ***087/68.01.30***, mail : ***urbanisme@aubel.be.***

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : ***Collège Communal - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel***
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ***urbanisme@aubel.be***
- remises ***au Service Urbanisme*** dont le bureau se trouve ***Place Nicolaï n° 1 (1er étage) à 4880 Aubel***.
L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : ***permis urbanisme PU 2766.***

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du ***service urbanisme*** ou lors de la séance de clôture de l'enquête publique, laquelle aura lieu à l'adresse suivante : ***Administration Communale – Salle du Conseil (1er étage) - Place Nicolaï n° 1 à 4880 Aubel, le - à 15h00.***